

*Cherbourg en Cotentin, le 7 mai 2020*

**DECLARATION CGT à l'occasion des INSTANCES  
REPRESENTATIVES du PERSONNEL PRECIPITEES**

**DU 7 MAI 2020**

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les élu.es, chère.s collègues,

Dans ce contexte inédit de pandémie liée au COVID-19, la CGT des Territoriaux de Cherbourg en Cotentin a comme priorité la santé de toutes et tous. Nous savons que le gouvernement, à la botte du capital et du MEDEF, a décidé de ne pas écouter le Conseil Scientifique concernant la reprise de l'activité économique et de la réouverture des écoles. La seule explication tient bien évidemment dans le fait, que le travail doit reprendre coûte que coûte et l'école, à défaut d'être le lieu d'instruction privilégié pour les enfants, soit considérée comme une garderie.

Nous constatons que la plupart des protocoles de reprise des services, proposés dans notre collectivité, sont déjà mis en pratique sous prétexte d'une reprise ordonnée par le Président de la République et son gouvernement. Pourtant la Direction Sécurité Prévention Mieux Etre au Travail et les médecins de prévention ne sont pas dans l'ensemble des circuits de validation, mais surtout l'ensemble des matériels de protections et produits d'hygiène ne sont pas disponibles partout.

Alors, pourquoi une telle précipitation ? Pourquoi, alors que les conditions de reprises sont seulement évoquées dans les protocoles comme étant des « *moyens possibles à mettre en place* » et pas de réelles procédures à respecter par les services ? L'urgence à rouvrir les écoles est, en ce qui concerne la CGT, bien trop prématurée. Elle mettra inévitablement, les personnels, les enfants, leurs familles en danger.

A l'instar de l'imposition de 5 jours de congés, tout comme l'attaque sur les RTT pourquoi Monsieur le Maire ne veut-il pas écouter ceux qui pensent, largement comme à la CGT, qu'il aurait très bien pu décaler au 18 mai cette ouverture des écoles ? Nous en profitons pour lui rappeler sa responsabilité en tant qu'employeur

vis-à-vis de ses agents, et vis-à-vis de nos administrés, en cas de contamination par le COVID-19 de l'un d'eux.

Mais aussi dans ce contexte, qu'en est-il du respect des Instances paritaires et notamment du CHSCT, qui avait toute sa place dans cette crise sanitaire que nous traversons et qui n'a eu, à aucun moment malgré nos alertes, la possibilité d'exercer son rôle comme il se doit, en étant sur le terrain au plus près des agents. Nous n'oublierons pas non plus, que la plupart des agents maintenus en PCA jusqu'ici ont exercé, hors CCAS peut-être, sans protections adéquates.

Aujourd'hui, dans le cadre des protocoles mis en place par secteurs ou domaine d'activité, même si le papier ne refuse pas l'encre, nous alertons sur leur respect et la possibilité d'être respectés par nos collègues. En conséquence, la CGT des Territoriaux ne peut pas avoir une position favorable en validant un Plan de Reprise d'Activité, qui n'a pas été élaboré dans le cadre du dialogue social !

Bien sûr que nous devons être pragmatiques, évidemment que nous admettons que la situation nécessite des réorganisations de la collectivité inédites, mais en aucun cas, cette crise ne doit justifier de nous faire valider des dérogations qui ne sont pas conformes à notre conception de la démocratie sociale. En tout état de cause, nous ne validerons pas un Plan de Reprise d'Activité qui donnera au POMSSIRH et la Direction Générale les pleins pouvoirs sur tout le fonctionnement de la Collectivité en dehors de tout garde-fou.

Nous considérons, à la CGT des Territoriaux, que l'urgence est la santé des agents et plus largement de la santé publique, cela ne peut pas passer par la réouverture des sites et la reprise d'activité des agents sans discernement, comment assurer des missions essentielles de Services Publics auprès de la population, alors que pour les agents municipaux nous n'avons actuellement aucune certitude que les conditions de travail soient acceptables.

Les instances paritaires et le dialogue social ne peuvent pas être considérés comme des variables d'ajustement ou une simple formalité. Nous estimons ne pas être là simplement pour que vous nous soumettiez des décisions qui sont déjà appliquées dans les services ou impossible à mettre en œuvre.

Notre Organisation Syndicale CGT a déjà communiqué auprès de ses adhérents afin que, lors de la reprise de ce lundi 11 mai, ils puissent faire valoir

leur droit de retrait s'ils le jugent nécessaire, ou encore exercer leur droit de grève pour se protéger, préavis à l'appui.

Aussi, au vu des éléments présentés en CHSCT ou en CTP, la CGT des Territoriaux de Cherbourg en Cotentin se réserve le droit de prendre toutes ses responsabilités comme par exemple de faire un recours en Préfecture. Aussi, nous n'hésiterons pas à communiquer par voie de presse la méthode utilisée pour que coûte que coûte, l'activité reprenne au mépris de la santé des agents et de nos administrés.

Pour toutes ces raisons, et après avoir même hésité à prendre part aux votes proposés, les représentants du personnel CGT de la ville de CeC s'opposent, vous l'aurez compris, à la validation de ce Plan de Reprise d'Activité.

Merci de votre attention.